

Séance du 16 décembre 2010

N°2010.12.A.2.1.

OBJET : ZAE « LA TOUR CARREE » - REGULARISATIONS FONCIERES

Reçu à la Préfecture
d'Indre-et-Loire le :

23 DEC. 2010

Le seize décembre deux mille dix, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Montbazou, sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

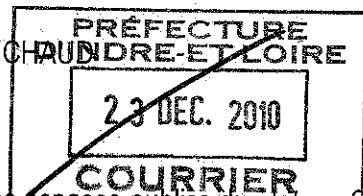
Etaient présents :

- Commune d'Artannes : Mme DUBOIS-SCHATTEMAN - M. MELIN - M. HOULARD
- Commune d'Esvres : Mme DEGAIL - Mme TRECUL - Mme DUBOEL - M. BRASSE
- Commune de Montbazou : M. REVÊCHE - M. GAILLARD - Mme GINER - M. BAGUET
- Commune de Monts : M. DURAND - Mme MEAUX - Mme GRILLET
- Commune de Saint-Branches : M. BOURINEAU - M. AGEORGES - M. ARRAULT
- Commune de Sorigny : M. ESNAULT - M. GAUVRIT
- Commune de Truyes : M. LANDRE - M. LEROY - Mme N'GUYEN VAN
- Commune de Veigné : M. MICHAUD - M. LAFON - M. CHAGNON

Absents excusés : M. CARPENTIER

Pouvoirs : M. MAURICE à Mme MEAUX - M. BOUCEBCI à M. MICHAUD

Secrétaire de séance : M. Bernard REVÊCHE



Considérant que la Commune de Truyes a décidé d'aménager les espaces publics du plateau St Blaise en traitant le carrefour RD 943 / RD45 et en créant une nouvelle entrée sur le quartier ;

Considérant que les travaux d'aménagement des espaces publics du plateau St Blaise conduits par la Commune de Truyes permettent la desserte de la ZAE « la Tour Carrée » reconnue d'intérêt communautaire ;

Considérant que l'ensemble des travaux d'aménagement du carrefour et de la viabilisation de la ZAE sont aujourd'hui réalisés et qu'il y a lieu de régulariser les statuts de la propriété foncière en fonction des usages du sol ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2008.06.A.3.2 en date du 25 juin 2008 ;

Vu les documents d'arpentage N° 920P et 921K établis par le cabinet de géomètres-experts GEOPLUS à la demande de la CCVI ;

Vu l'extrait cadastral modèle N°1 en date du 04 Novembre 2010 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De modifier** comme suit la délibération précédente n°2008.06.A.3.2 en date du 25 juin 2008 relative au même objet ;
- **D'acquérir** la parcelle constituant l'emprise de la ZAE « la Tour Carrée » aux conditions suivantes :

Parcelle	Propriétaire	Superficie en m ²	Prix principal en € HT par m ²	Indemnité	Total en €
E 1372 P	Commune de Truyes	218	8	0	1 744
E 1424 P	Commune de Truyes	3	8	0	24

- **D'aliéner** au profit de la Commune de Truyes, les parcelles constituant l'emprise des espaces publics du plateau St Blaise aux conditions suivantes :

Parcelle	Propriétaire	Superficie en m ²	Prix principal en € HT par m ²	Indemnité	Total en €
Zi 1077	CCVI	1509	6.955	0	10 496
Zi 1076	CCVI	179	15.08	0	2 700

- **D'imputer** la dépense relative à ces acquisitions à l'article 605 fonction 90 centre du coût 0702 du budget annexe des zones d'activités ;
- **D'imputer** la recette correspondante au compte 7015 fonction 90 centre de coût 0702 du budget annexe des zones d'activités ;
- **D'autoriser** M. le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

21 DEC. 2010

Publié ou notifié le :

27 DEC. 2010

Pour extrait conforme

Le Président,



Jacques Durand

Jacques DURAND